

Extrait
du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 27 Novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Novembre à 14 heures 00 s'est réuni le Comité Syndical, à Ste Radégonde des Noyers, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

		TITULAIRES
CC VENDEE SEVRE AUTIZES 08/15	CHOLLET Joël MOREAU Yannick GELOT Jean-Marie POITIERS Dominique GUITHON Jacky GUILLON Denis CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOUIN Jacques	BENET DAMVIX MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE ST HILAIRE DES LOGES VIX XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 11/14	METAIS Antoine LANDAIS Bernard LEGERON Joël CHARPENTIER Arnaud GUINOT Bertrand BRODU Léone GANDRIEU James BOURNEL Paul LAMY Judicaël LANDAIS Jean-Marie DAVID Laëtitia	CHAILLE LES MARAIS CHAMPAGNE LES MARAIS L'ILE D'ELLE LUCON MOREILLES STE GEMME LA PLAINE (Suppléante) STE PEXINE STE RADEGONDE DES NOYERS LA TAILLEE TRIAIZE VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 13/22	GATINEAU Dominique BOULARD Stéphane BIENVENU Alain MAROT Roger GUIADEUR Jean-Charles RIVIERE Jean-Paul RIDEAU Daniel FILLON Nicolas SAVINEAU Michel HERNANDEZ Philippe POUZET Michel RAGUIN Pierrette BAUDRY Yves	AUCHAY SUR VENDÉE DOIX LÈS FONTAINES LE LANGON LONGEVES L'ORBRIE (Suppléant) MARSAIS STE RADEGONDE MONTREUIL MOUZEUIL ST MARTIN PISSOTTE ST MARTIN DES FONTAINES ST MARTIN DE FRAIGNEAU ST MICHEL LE CLOUCQ SERIGNE
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 04/10	GOURMAUD Yvon LESAUVAGE Ghislaine CHATELLIER Christian GUENION Christian	ANTIGNY MARILLET ST HILAIRE DE VOUST ST MAURICE DES NOUES

Total délégués présents : 36/64

Pouvoirs	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	à M. POITIERS Dominique
	GRELIER Alain	FAYMOREAU	à M. GUITHON Jacky
	CHATAIGNE Jean-Louis	ST SIGISMOND	à M. CHARPENTIER Arnaud
	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	à M. GATINEAU Dominique
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	à M. BOULARD Stéphane
	BARREAU Laurent	CEZAIS	à Mme LESAUVAGE Ghislaine
	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE	à M. GUENION Christian

Total représentés : 07/64

Excusés	GALLIAN Roland	LA GREVE/LE MIGNON
	GIRARD Laurence	LA CHATAIGNERAIE

Total présents et représentés : 43/64

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : REPRISE DES DOMMAGES SUITES AUX EVENEMENTS CLIMATIQUES - DELIB N° 96 – CS DU 27-11-2023

Les évènements tempétueux et des crues de fin octobre début novembre 2023 n'ont pas conduits à des dommages importants, mais plusieurs points ont dû être traités en raison de débordements sur les digues de la jeune Autizes avec travaux d'urgence par l'ASA de Vix.

- Une dégradation liée à la surverse et à la présence d'un terrier de blaireau sur l'ASA du Petit Poitou (Digue rive droite 5 Abbés) ;
- Un renard hydraulique au droit d'un ouvrage sur la digue rive gauche des 5 Abbés en amont du Sableau ;
- Des effondrements de terrassements sur des berges juste stabilisées par pîeutage ;
- Une rupture de digue entre les polders privés de la renaissance et de Landelène. Ces digues sont sur la commune de marais, mais dans l'attente de la refecton de la digue collective protègent provisoirement les enjeux des marais de Vix et du Marais Sauvage.

Il est probable que d'autres points soient découverts dans les visites futures et sans intervention pourraient conduire à des risques évidents lors des prochaines crues ou surcotes marines.

L'assemblée est sollicitée pour la prise en charge de ces travaux. Le Président du SmVSA rappelle que les travaux sont réalisés au titre de la protection des habitants dans une situation intermédiaire de déclaration du système d'endiguement en attente du transfert des ouvrages au profit du SmVSA. Si les ASA s'opposent aux transferts envisagés, le SmVSA n'aura plus légitimité à effectuer ce type d'opérations.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical à l'unanimité autorise le président à :

- Prendre en charge les travaux réalisés par le SmVSA et les ASA au titre de l'urgence et de la protection des habitations, dans l'attente du transfert des digues qui aura lieu en avril 2024 ;
- Engager les réparations sur les travaux à venir ;
- Prendre la décision d'intervenir sur le Polder de la Renaissance si la CC Aunis atlantique ne les réalisent pas pour éviter la mise en danger des marais de Mouillepieu et de Vix
- Allouer un budget de 20 000,00 € HT pour ces travaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER